

ECO-RENOVATION EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL PUBLIC

Annexe A :

Fiche technique d'instruction

En partenariat avec





Précisions quant à l'utilisation de la fiche technique d'instruction

Le maître d'ouvrage n'a pas à compléter ce document

Le présent document constitue la synthèse des exigences du référentiel régional « Eco-rénovation en faveur du logement social public », et comporte la liste des justificatifs à produire par exigence le cas échéant.

Il constitue la grille d'analyse, à l'usage des services d'instruction de la Région, de la « Notice énergétique et environnementale » qui développe chaque réponse du projet par exigence (cadre à compléter fourni en annexe B du référentiel). Cette fiche technique n'est donc pas à compléter par le maître d'ouvrage mais lui permet de s'assurer d'une part qu'il a bien traité l'ensemble des exigences et d'autre part que son dossier de demande de subvention auprès de la Région comporte tous les justificatifs exigés.

Cette fiche technique est présentée avec :

- une colonne « **Exigences** » reprenant le libellé de l'exigence du référentiel (le détail de chacune, figurant dans le référentiel, est repris dans l'annexe B « Notice énergétique et environnementale ») ;
- une colonne « Justificatifs à produire » mentionnant, pour les exigences concernées, le document à fournir avec le dossier de demande de subvention ;
- une colonne « Instruction Région » sera utilisé par l'instructeur du dossier à la Région afin de vérifier la complétude du dossier.

Chapitre 1 : GESTION DE PROJET

	EXIGENCES	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	INSTRUCTION REGION
1	Références de la part d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de conception en rénovation énergétique	AUCUN	
2	Réalisation des études préalables	Enquête sociale Et AUCUN pour les autres thématiques	
3	Association de l'exploitant au projet de rénovation	AUCUN	
4	Gestion de l'étanchéité à l'air et traitement des ponts thermiques	Rapport test d'étanchéité fin de chantier pour les niveaux BBC, BBC+ et cas du chauffage électrique (à délivrer avec la demande de solde)	
5	Compétences et expériences des entreprises en matière de maîtrise de l'énergie	AUCUN	
6	Principe de comptage pour le suivi énergétique	AUCUN	

Chapitre 2: VIE DU BÂTIMENT

	EXIGENCES	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	INSTRUCTION REGION
7	Economies de charges prévisionnelles et évolution des loyers	Note de calcul des charges (annexe C du référentiel)	
8	Réalisation d'un livret « Locataires »	Livret « Locataires » (à délivrer avec la demande de solde)	
9	Réalisation d'un livret « Entretien/Maintenance » à destination du gestionnaire	Livret « Entretien/Maintenance » (à délivrer avec la demande de solde)	
10	Suivi des consommations et des charges d'exploitation	Fiche récapitulant le remplissage du niveau 3 de l'observatoire à défaut le tableau de suivi complété sur 2 ans après travaux (annexe D du référentiel)	

Chapitre 3: MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

Pour être recevables, les réponses aux exigences de ce chapitre doivent obligatoirement être fournies et être conformes aux attendus

	EXIGENCES	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	INSTRUCTION REGION
11	Economie d'énergie (38% minimum selon la méthode TH Cex)	Fiche de synthèse des calculs TH Cex du projet	
	12. A Performance énergétique BBC Compatible		
12	12. A.1- Scénario BBC	Fiche de synthèse des calculs TH Cex du scénario BBC	
	12. A.2- Bouquet de travaux	AUCUN	
	12. A.3- Cep après travaux ≤ 150 (a + b) kWhEp/m ² SHON RT/an	Voir exigence 11 ci-dessus	
	12. B Performance énergétique BBC		
	12. B.1- Cep après travaux ≤ 80 (a + b) kWhEp/m ² SHON RT/an	Voir exigence 11 ci-dessus	

<p>12. B.2- Certification BBC Effinergie Rénovation / Vérification des calculs THCEX</p>	<p><u>Si opération > à 30 logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation du certificateur indiquant que l'opération est bien en demande de labellisation BBC- Effinergie rénovation - Label ou argumentaire à fournir (à délivrer avec la demande de solde) <p><u>Si opération = ou < à 30 logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Document attestant de la mission passée avec un BET - Attestation du BET de l'atteinte du niveau exigé après travaux avec production de la fiche de synthèse des calculs TH Cex (à délivrer avec la demande de solde) 	
<p>12. C Performance énergétique BBC+</p>		
<p>12. C.1- Cep après travaux ≤ 60 (a + b) kWhEp/m²SHON RT/an</p>	<p>Voir exigence 11 ci-dessus</p>	
<p>12. C.2- Certification BBC Effinergie Rénovation / Vérification des calculs THCEX</p>	<p><u>Si opération > à 30 logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation du certificateur indiquant que l'opération est bien en demande de labellisation BBC- Effinergie rénovation - Label (à délivrer avec la demande de solde) ou argumentaire à fournir <p><u>Si opération = ou < à 30 logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Document attestant de la mission passée avec un BET RGE étude (BET différent de celui qui a réalisé l'audit énergétique) - Attestation du BET de l'atteinte du niveau exigé après travaux avec production de la fiche de synthèse des calculs TH Cex (à délivrer avec la demande de solde) 	

12. D Cas particulier du chauffage électrique			
	12. D.1- Scénario BBC+	Fiche de synthèse des calculs TH Cex du scénario BBC+	
	12. D.2- Cep après travaux ≤ 150 (a + b) kWhEp/m ² SHON RT/an	Voir exigence 11 ci-dessus	

Chapitre 4: GESTION DES NUISANCES, POLLUTION ET RISQUES SANITAIRES

	EXIGENCES	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	INSTRUCTION REGION
13	Prise en compte de l'énergie grise	AUCUN	
14	Prise en compte de l'impact environnemental et sanitaire des produits et matériaux de construction	AUCUN	
15	Economies d'eau (en cas de travaux sur appareils sanitaires)	AUCUN	